## Stéphane Voisard

Né en 1980, il passe sa maturité (latin-grec) au Collège-Lycée St-Charles dans le Jura. Après avoir vécu une année en Suisse alémanique, il s'inscrit à la Faculté de droit de Fribourg en 2000 et y obtient sa licence (mention bilingue) quatre ans plus tard. Il commence début 2005 sa thèse de doctorat et travaille en parallèle comme assistant à la Chaire de droit de l'EPFL (2005–2006), puis à la Chaire de droit administratif à Fribourg (2006–2008). A la suite d'un séjour en Grande-Bretagne au cours de l'année 2008, il entame un stage d'avocat à Genève l'année suivante et est reçu au brevet en 2011. Il poursuit sa carrière d'avocat successivement à Berne (2011) et à Genève (dès 2012).

Sociétés d'audit, organismes d'évaluation de la conformité, liquidateurs, experts en tous genres, chargés d'enquête et bientôt chargés d'audit: la liste est longue des personnes et entités privées qui interviennent aux côtés des autorités de surveillance administrative – notamment en droit bancaire et financier.

La présente thèse de la Faculté de droit de Fribourg réunit l'ensemble de ces personnes et entités sous le vocable d'«auxiliaires de surveillance». Elle expose de manière systématique le régime juridique auquel elles sont assujetties: qu'il s'agisse, au chapitre de la procédure, de leur protection juridique envers les autorités et de leurs pouvoirs sur les administrés, de leurs honoraires ou des sanctions qui peuvent leur être infligées; au chapitre des obligations, de leur secret de fonction et rapports écrits, de la gestion des avoirs sous leur garde ou de leur indépendance; ou, au chapitre de la responsabilité, de leur qualité d'agent public ou d'organe d'une société, de l'action en dommages-intérêts contre l'Etat ou eux-mêmes ou de leur couverture d'assurance.

Cette étude donne l'occasion – autant qu'elle nécessite – d'analyser l'activité de surveillance ainsi que d'autres notions centrales du droit administratif général (délégation, tâche publique) et de transposer aux auxiliaires certaines solutions retenues pour les mandataires de droit privé ou les experts judiciaires; elle a pour but enfin d'offrir un guide aux praticiens qui officient comme auxiliaires.



www.schulthess.com